Conseil communal
Procès-Verbal

Séance du 29 août 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Nathalie WYNANTS, Gwennaëlle BOMBART, Martine GAEREMYNCK, Conseillers communaux.

Objet n°26 - Question orale du Conseiller Christophe DECAMPS relative à la taxe enlèvement des déchets et taxe entretien des égouts.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Christophe DECAMPS relative à la taxe enlèvement des déchets et taxe entretien des égouts.

Il y a quelques semaines déjà, nos concitoyens ont reçu l'avertissement extrait de rôle concernant l'enlèvement des déchets et l'entretien des égouts.

Suite à la modification ou plutôt l'adaptation des taxes en rapport au nombre de personnes domiciliées dans le bâtiment, nous avons pu voir d'horribles et belliqueux commentaires sur les réseaux sociaux, bien que les informations reprises au verso du document me semblaient claires.

J'ai ensuite été couramment questionné sur la taxe pour les commerces, indépendants et asbl. En effet, même si cette taxe a toujours existé pour les entreprises connues au sein de notre ville et je sais qu'un courrier explicatif a été envoyé à ce sujet, je ne comprends pas cette chasse brutale aux entreprises.

J'aimerais aussi intervenir sur la taxe « entretien des égouts » votée en majorité le 10 novembre 2015 pour la période 2017 à 2019 et prolongée à la majorité le 04 novembre 2019 pour la période 2020-2025. Oui, nous savons qu'il s'agit d'une taxe dite de « solidarité » : l'objectif poursuivi par la présente taxe est de donner à la ville les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener ainsi que d'assainir son équilibre financier. A cet égard, on se réjouit d'avoir une nouvelle hydrocureuse, une nouvelle balayeuse et de nombreux investissements programmés notamment dans la lutte contre les inondations. Cela a un coût, c'est vrai.

Mais nous avions prévu dans notre programme de la liste Braine de diminuer ou supprimer cette taxe. Cela a été aussi repris dans la déclaration de politique communale avec notre partenaire de majorité.

J'aimerais poser les questions suivantes au collège Communal :

- Comment se fait-il qu'une seule adresse reçoive parfois 2 ou 3 avertissements de rôle alors que l'indépendant n'exploite pas sur son lieu de domicile ? Je connais des agriculteurs qui en ont reçu jusqu'à 6 pour le même domicile.
- Comment se fait-il que rien n'a été vérifié sur l'actualité des activités des données BCE concernant ces numéros d'entreprise ?
- Afin de respecter mon choix d'engagement et nos promesses électorales, est-ce envisageable de supprimer la taxe d'entretien des égouts ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

Je vais répondre politiquement et vais proposer à la Directrice Financière faisant fonction, Carole LOUIS, de me rejoindre pour répondre à quelques questions techniques.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS interrompt Monsieur le Bourgmestre. Il souhaite rappeler le Règlement d'intérieur du Conseil communal. Les questions orales sont posées au Collège et ce n'est donc pas à l'administration de répondre. Avec tout le respect qu'il a pour Madame la Directrice financière et le Directeur général, c'est au Collège de répondre.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond qu'il n'y a pas de problème. Puisque le Directeur général est membre du Collège, la directrice financière lui communiquera les réponses et c'est lui qui répondra au nom du Collège. Il propose un vote.

Le Directeur général propose que le Collège fasse voter le Conseil communal sur l'inscription en urgence d'un point à l'ordre du jour relatif aux taxes afin qu'il ne s'agisse plus d'une question orale.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS dit ne pas vouloir réclamer ce formalisme mais simplement que sa remarque soit actée.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond alors à la question orale

En ce qui concerne la taxe égout, c'est facile : il est clair que la majorité, si elle est avait pu ne pas la créer, elle l'aurait fait. On prend des décisions et on les assume. Grace à cette taxe, il y a eu des investissements réalisés comme l'hydrocureuse qui est sur la route et qui sert.

Ensuite, pour la taxe déchets, je suis hyper d'accord avec vous. Personnellement, je trie au maximum à la maison et je paie une taxe. Sauf que, vous pouvez faire des questions au Collège, mais c'est un décret wallon de Feu le Ministre Lutgen. La Ministre Tellier a proposé sa révision dans la déclaration de politique régionale. Il est même proposé de revoir le cout vérité. Je ne cesse de le demander et cela ne bouge pas. La taxe est là pour payer les coûts fixes et les sacs paient les coûts variables. Mais si vous regardez les tableaux, les brainois ne font pas assez d'efforts car notre production de déchets reste encore très importante. Demain, le 30 août 2022, le groupe de travail déchets se réunit et va travailler avec l'INBW pour faire un discours vérité sur la situation et proposer une série d'alternatives.

Sur l'opportunité de supprimer les taxes égouts, les règlement taxes sont votés en fin d'année et il y aura peut-être des propositions, je l'espère.

Madame la Directrice financière f.f. Carole LOUIS répond ensuite à la question orale

Je suis arrivée en octobre 2021 et par un manque d'effectifs nous avons repris des dossiers en urgence. Nous avons enfin pu exécuter une décision BCE de 2019.

Cela se fait via des logiciels CIVADIS. De la même manière que pour la BCE, nous avons fait cette intégration automatique avec la BCSS (banque carrefour de la sécurité sociale) et cela a très bien fonctionné. Les dégrèvements se sont faits de manière automatique sans souci.

Ce qui s'est passé avec la BCE, c'est que le risque n'a pas été révélé préalablement et l'attention n'a pas été attirée. Via le listing fourni après, on aurait pu voir quelques éléments mais on aurait dû faire du cas par cas.

Par contre, on a réagi au plus vite et je remercie tous les services de l'administration, finances et recettes car nous sommes interpellés tous les jours. Mais également, je remercie le service communication car nous avons directement évalué ce que nous pouvions faire.

La problématique c'est que pour beaucoup, le numéro BCE n'est pas mis à jour. Jusqu'en 2003, il n'y avait pas de coût pour se désactiver de la BCE mais depuis il faut payer 92 €.

Maintenant, c'est une mise en œuvre. Dans les années futures,ce ne sera plus le cas car les dégrèvements seront encodés. Nous devrons faire attention pour les nouveaux indépendants et voir au cas par cas pour ne pas refaire la même démarche.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE reprend la parole

Politiquement, c'est une très mauvaise opération car c'est mieux de ne pas mettre les deux factures en même temps dans la même enveloppe mais nous l'avons fait pour économiser 10.000 envois, donc un peu plus de 10.000 €.

Nous avons envoyé 2300 courriers mais l'avantage c'est que cela ne se passera plus dans le futur.

Monsieur le Conseiller Christophe DECAMPS remercie la Directrice financière pour ses explications précises